



Caen, le 20 avril 2021

**La rectrice de la région académique Normandie,
Rectrice de l'académie de Normandie,
Chancelière des universités**

- VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU le décret n°2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique d'Etat,
- VU le décret n°2010-302 du 19 mars 2010 portant dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues,
- VU l'arrêté du 25 juin 2009 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement dans le grade de secrétaire administratif de classe normale de certains corps de secrétaires administratifs des administrations de l'État et de certains corps analogues,
- VU l'arrêté du 15 octobre 2010 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement dans le grade de secrétaire administratif de classe normale du corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur,
- VU l'arrêté du 25 janvier 2011 modifié fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement dans le corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur,
- VU le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,
- VU l'arrêté du 9 février 2021 autorisant au titre de l'année 2021, l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le premier grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie B,

NOR : 2021-049/DEC CONCOURS/JL

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le jury du concours externe commun de recrutement de secrétaire administratif de classe normale l'Académie de Normandie périmètre de Caen, session 2021 est composé comme suit :

PRESIDENTE :

JULIE VILLIGER, ATTACHE D'ADMINISTRATION HC LYCEE MAUROIS DEAUVILLE.

VICE-PRESIDENT :

FABRICE ADAM-PAYSANT PERSONNEL DE DIRECTION CLG ALBERT CAMUS TORIGNY LES VILLES.

MEMBRES :

HASSAN ABEL PROFESSEUR CERTIFIE CL EXCEPTIONNELLE LGT JEAN ROSTAND CAEN CEDEX 4
YVON ALLAIN PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE LPO CURIE-COROT ST LO CEDEX
ANNE BOUCKER INSPECTRICE D'ACADEMIE – IA-IPR RECTORAT ACADEMIE DE NORMANDIE CAEN
JEROME COGNET ATTACHE PRINCIPAL D'ADMINISTRATION DAJIM UNIVERSITE CAEN NORMANDIE
CEDRIC DUPONT ATTACHE D'ADMINISTRATION UNIVERSITE CAEN NORMANDIE
HELENE FLODERER AENESR RECTORAT ACADEMIE DE NORMANDIE CAEN
JOCELYNE GROSCOL-THAKO PROFESSEUR CERTIFIE LPO LYC METIER ARCISSE DE CAUMONT BAYEUX
MANUEL MAGLOIRE PROFESSEUR CERTIFIE LGT SALVADOR ALLENDE HEROUVILLE ST CLAIR
MARION SECEMBER SECRETAIRE ADMINISTRATIF CE RECTORAT ACADEMIE DE NORMANDIE CAEN.

SUPPLEANTS :

ESTELLE LE GOFF ATTACHE PRINCIPAL D'ADMINISTRATION D.S.D.E.N. DE LA MANCHE
CORINNE LEPERTEL ATTACHE PRINCIPAL D'ADMINISTRATION CROUS CAEN
SEBASTIEN ROBERT PERSONNEL DE DIRECTION CLG LOUISE MICHEL ALENCON.

Article 2 : Le jury du concours interne commun de recrutement de secrétaire administratif de classe normale de l'Académie de Normandie périmètre de Caen, session 2021 est composé comme suit :

PRESIDENTE :

JULIE VILLIGER, ATTACHE D'ADMINISTRATION HC LYCEE MAUROIS DEAUVILLE.

VICE-PRESIDENT :

FABRICE ADAM-PAYSANT PERSONNEL DE DIRECTION CLG ALBERT CAMUS TORIGNY LES VILLES.

MEMBRES :

NATHALIE DROUET ATTACHE D'ADMINISTRATION D.S.D.E.N. DE L'ORNE
BRUNO LAGOUE SECRETAIRE ADMINISTRATIF CE LP JEAN MERMOZ VIRE NORMANDIE
SYLVIE LESAGE INDEMNITAIRE ENSI – CAEN.

SUPPLEANTS :

ESTELLE LE GOFF ATTACHE PRINCIPAL D'ADMINISTRATION D.S.D.E.N. DE LA MANCHE
CORINNE LEPERTEL ATTACHE PRINCIPAL D'ADMINISTRATION CROUS CAEN
SEBASTIEN ROBERT PERSONNEL DE DIRECTION CLG LOUISE MICHEL ALENCON.

Article 3 : Monsieur le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Christine GAVINI-CHEVET

Signé Philippe DIAZ secrétaire général de l'académie